



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bases

Question orale n° 1240

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur la présence de l'armée à Vouziers-Sechault. Il le prie de bien vouloir lui indiquer l'avenir de ce site dans le cadre de la création des bases de défense.

Texte de la réponse

PRÉSENCE DE L'ARMÉE À VOUZIERS-SÉCHAULT

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour exposer sa question, n° 1240, relative à la présence de l'armée à Vouziers-Séchault.

M. Jean-Luc Warsmann. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants. Elle porte sur l'avenir de la présence de l'armée de l'air à Vouziers-Séchault, dans les Ardennes. Ce site existe depuis 1952. Il dépend administrativement de la base aérienne 112, la base de Reims. Il est extrêmement utile pour nos armées car il permet de former des militaires à la neutralisation, à l'enlèvement ou à la destruction d'engins explosifs.

Or les élus sont inquiets. Ils s'interrogent sur l'avenir de ce site, dans le cadre de la réorganisation de nos armées et de la mise en place prochaine des bases de défense. Ma question est donc très simple : quel est l'avenir de ce site ? Sera-t-il pérennisé ? Sous quelle forme et avec quelle utilité pour nos armées ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le président Warsmann, je vous prie d'excuser Alain Juppé, qui assiste à la réunion des ministres de la défense européens à Bruxelles, et qui m'a prié de vous communiquer les éléments suivants.

Tout d'abord, il n'est pas question pour le ministère de la défense de fermer cette base. Comme vous le savez, elle sert en effet à des missions présentant un intérêt tout particulier pour l'ensemble des armées ; ainsi la formation et l'entraînement des personnels des armées et d'autres organismes en matière de neutralisation et de destruction d'engins explosifs y sont assurés quarante semaines par an. De plus, la présence d'une piste d'aviation désaffectée permet au génie de l'air de s'entraîner à la réfection des pistes aéronautiques. Des exercices majeurs y sont enfin régulièrement organisés, à l'image de l'exercice " Reghaïa 2010 ", au profit des forces spéciales air, qui s'est déroulé en juin de cette année.

Les études conduites par l'état-major des armées dans le cadre de la rationalisation des lieux d'entraînement ont donc permis la pérennisation de ce site. Son intégration dans la base de défense de Mourmelon au 1er janvier 2011 doit permettre d'optimiser cette emprise de l'armée de l'air, en l'ouvrant plus largement, notamment à l'armée de terre, tout en rationalisant ses coûts d'utilisation.

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. Merci pour ces éléments de réponse positifs, madame la secrétaire d'État. Je suis en effet convaincu, comme vous, de l'utilité de ce détachement, à plus forte dans un arrondissement rural qui compte environ 22 000 habitants pour 123 communes, et où la présence de ces quelques dizaines de militaires est un élément important.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1240

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13071

Réponse publiée le : 10 décembre 2010, page 9164

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 novembre 2010